

## Revue de la presse du 17/12/2015

### ➤ Rabbah: Le secteur portuaire requiert un investissement de 60 MMDH

Le secteur portuaire requiert un investissement de 60 MMDH au minimum voir le double (120 MMDH), afin de permettre au Maroc de se positionner stratégiquement en la matière. C'est ce qu'a indiqué mardi le ministre de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, Aziz Rabbah, lors des questions orales de groupes de la majorité et de l'opposition à la chambre des conseillers. M. Rabbah a mis en avant la volonté de l'Etat et du gouvernement à aller de l'avant dans l'investissement dans ce secteur en partenariat avec les régions et le secteur privé, et ce en dépit de la modestie des ressources financières disponibles.

• MAP•Annahar Al Maghribia•Menara•Pjd •Media 24•Marwebo•Maroc hebdo international•Maghress•L'Economiste• La Nouvelle Tribune•Le MAG•Bayane Al Yaom•Al Massae •

### ➤ Infrastructures : Le Maroc lance des appels d'offres pour 4 nouveaux ports

La presse rapporte que le ministre de l'Equipement, du Transport et de la logistique, Aziz Rabbah qui intervenait à la chambre des conseillers, a annoncé que le lancement par son département des appels d'offres pour la construction de nouveaux ports (Nador, Kenitra Atlantique, Dakhla et Jorf Lasfar) et l'expansion des ports de Mohammedia, Casablanca, Jorf Lasfar, Essaouira, Agadir, Sidi Ifni, Tan-Tan, Tarfaya et Laâyoune. M. Rabbah a également annoncé le prochain achèvement du port de Safi qui devrait entrer en service en 2017.

• Infomédiaire •

### ➤ Certification : La capitainerie du port de Casablanca conforme aux normes de qualité

La capitainerie du port de Casablanca s'est hissée aux standards internationaux de qualité. Elle a été déclarée conforme au label qualité ISO 9001 version 2008 par le bureau allemand TUV Rheinland. Le projet mené par l'ANP s'inscrit dans le cadre d'un processus global qui concerne toutes les capitaineries des ports marocains.

• Le Matin •

### ➤ Travail du troisième shift au port de Casablanca : Ce que recommande l'ANP

*Aujourd'hui* Le Maroc fait savoir que l'ANP exigera, à partir du 1er janvier 2016, la continuité des opérations de manutention en « 3x8 » au port de Casablanca. Ceci concernera les trafics ne faisant pas l'objet de sortie directe et les navires dont les opérations de manutention exigent moins d'un shift pour leur terminaison.

• Journaux.ma •

### ➤ Conseil de gouvernement : Adoption d'un projet de décret relatif à la composition du Conseil d'administration de l'ONP

Le Conseil de Gouvernement, réuni mercredi à Rabat sous la présidence du Chef de Gouvernement, M. Abdelilah Benkirane, a examiné et adopté le projet de décret n 2-15-604 relatif à la composition du Conseil d'administration de l'Office National des pêches (ONP). Il s'agit du ministre chargé de la pêche maritime ou son représentant, le ministre de l'Intérieur ou son représentant, le ministre de l'Economie et des Finances ou son représentant, le ministre de l'Equipement, du Transport et de la logistique ou son représentant et trois représentants du département chargé de la pêche maritime.

• MAP •